

CANADA

H. OF C.

BILL C-99

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-99

1986

APRIL 7 - 8
7 - 8 AVRIL

No. 1

J
103
H7
33-1
B568
A1
no.1



J
103
H7
33-1
B568
A1
vol. 1

LIBRARY OF PARLIAMENT
FEB 13 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT



HOUSE OF COMMONS

Bill No. 1

Monday, April 7, 1986
Tuesday, April 8, 1986

Chairman Gordon Taylor

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on

BILL C-99

An Act to provide borrowing authority

RESPECTING

Order of Business

and

The Report of the

APPEARING

The Honourable Mr. Jean McCreagh,
Minister of State (Finance)

Printed under the
Royal Warrant, 1837-1839

CHAMBRE DES COMMUNES

Document 1

Le lundi 7 avril 1986
Le mardi 8 avril 1986

Président Gordon Taylor

Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-99

Loi portant pouvoir d'emprunt

CONCERNANT

Ordre de séance

et

Le Rapport de la

COMPARANT

L'honorable M. Jean McCreagh,
Ministre de l'État (Finances)

Éditions officielles de la
Revue parlementaire, 1986-1987

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, April 7, 1986
Tuesday, April 8, 1986

Chairman: Gordon Taylor

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le lundi 7 avril 1986
Le mardi 8 avril 1986

Président: Gordon Taylor

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

BILL C-99

An Act to provide borrowing authority

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

PROJET DE LOI C-99

Loi portant pouvoir d'emprunt

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Le Rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Barbara McDougall,
Minister of State (Finance)

COMPARAÎT:

L'honorable Barbara McDougall,
Ministre d'État (Finances)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-99

Chairman: Gordon Taylor

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-99

Président: Gordon Taylor

MEMBERS/MEMBRES

Don Blenkarn
Murray Dorin
George Minaker
Aideen Nicholson

Nelson A. Riis
Pierre H. Vincent
Norm Warner

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Dave Cook

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Monday, April 7, 1986:

Don Blenkarn replaced Norm Warner;
Bill Attewell replaced Geoff Wilson.

On Tuesday, April 8, 1986:

Norm Warner replaced Jim Jepson;
Murray Dorin replaced Bill Attewell.

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le lundi 7 avril 1986:

Don Blenkarn remplace Norm Warner;
Bill Attewell remplace Geoff Wilson.

Le mardi 8 avril 1986:

Norm Warner remplace Jim Jepson;
Murray Dorin remplace Bill Attewell.

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, March 25, 1986

ORDERED,—That Bill C-99, An Act to provide borrowing authority, be referred to a Legislative Committee.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 25 mars 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit déferé à un Comité législatif.

ATTESTÉ

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

Order of Reference of the Committee on Standing Order 79

The Order of Reference of the Committee on Standing Order 79

ORDERED—That Bill C-99, An Act to provide borrowing authority, be referred to a Legislative Committee.

It was ordered—That the Committee be referred to the Standing Order 79.

It was ordered—That the Committee refer 1986 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

Attest—The Clerk of the House of Commons, Michael B. Kirby.

MICHAEL B. KIRBY

The Committee on Standing Order 79, to provide borrowing authority, met at 11:00 a.m. on Tuesday, March 25, 1986.

Members of the Committee were: Mr. Murray, Mr. Morley, Mr. McPherson, Mr. Poirier, Mr. Poirier, Mr. Poirier, and Mr. Poirier.

Present: The Honorable Patricia Murray, Minister of State (Finance).

The Committee received a report of the Committee on Reference Order 79, Tuesday, March 25, 1986.

The Chairperson, Mr. Murray.

The Minister made a statement and answered questions.

Group 1 retired.

Group 2 retired.

Group 3 retired.

Group 4 retired.

The Chairperson.

The Chairperson.

Order of Reference of the Committee on Standing Order 79

The Order of Reference of the Committee on Standing Order 79

IL EST ORDONNÉ—Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit déferé à un Comité législatif.

Il est ordonné—Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit déferé à un Comité législatif.

Il est ordonné—Que le Comité se réfère à l'ordre 79 de l'ordre du jour.

Attest—Le Greffier de la Chambre des communes, Michael B. Kirby.

MICHAEL B. KIRBY

The Committee on Standing Order 79, to provide borrowing authority, met at 11:00 a.m. on Tuesday, March 25, 1986.

Members of the Committee were: Mr. Murray, Mr. Morley, Mr. McPherson, Mr. Poirier, Mr. Poirier, Mr. Poirier, and Mr. Poirier.

Present: The Honorable Patricia Murray, Minister of State (Finance).

The Committee received a report of the Committee on Reference Order 79, Tuesday, March 25, 1986.

The Chairperson, Mr. Murray.

The Minister made a statement and answered questions.

Group 1 retired.

Group 2 retired.

Group 3 retired.

Group 4 retired.

The Chairperson.

The Chairperson.

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, April 9, 1986

The Legislative Committee on Bill C-99, An Act to provide borrowing authority, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, February 24, 1986, your Committee has considered Bill C-99 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1, which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

GORDON TAYLOR,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 9 avril 1986

Le Comité législatif sur le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1986, votre Comité a étudié le projet de loi C-99 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, APRIL 7, 1986

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-99, An Act to provide borrowing authority met at 3:37 o'clock p.m., this day, the Chairman, Gordon Taylor, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Jim Jepson, George Minaker, Aideen Nicholson and Nelson A. Riis.

Gordon Taylor announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 70.

The Order of Reference dated Thursday, March 6, 1986, being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-99, An Act to provide borrowing authority be referred to a Legislative Committee.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings provided that both the government and opposition be present.

It was agreed,—That the Committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

At 3:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, APRIL 8, 1986

(2)

The Legislative Committee on Bill C-99, An Act to provide borrowing authority met at 3:35 o'clock p.m., this day, the Chairman, Gordon Taylor, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Murray Dorin, Aideen Nicholson, Nelson A. Riis, Pierre H. Vincent and Norm Warner.

Appearing: The Honourable Barbara McDougall, Minister of State (Finance).

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 25, 1986.

The Chairman called Clause 2.

The Minister made a statement and answered questions.

Clause 2 carried.

Clause 3 carried on division.

Clause 1 carried on division.

The Title carried.

The Bill carried.

It was agreed,—That the Chairman report Bill C-99 to the House.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 7 AVRIL 1986

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, se réunit aujourd'hui à 15 h 37, sous la présidence de Gordon Taylor, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Jim Jepson, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson A. Riis.

Gordon Taylor annonce sa propre nomination à la présidence du Comité conformément à l'article 70 du Règlement.

Lecture de l'ordre de renvoi du jeudi 6 mars 1986 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit déferé à un Comité législatif.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions pourvu que le gouvernement et l'opposition soient représentés.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

A 15 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 8 AVRIL 1986

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, se réunit, aujourd'hui à 15 h 35, sous la présidence de Gordon Taylor, (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Murray Dorin, Aideen Nicholson, Nelson A. Riis, Pierre H. Vincent, Norm Warner.

Comparaît: L'honorable Barbara McDougall, ministre d'État (Finances).

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 25 mars 1986.

Le président met en délibération l'article 2.

Le Ministre fait une déclaration et répond aux questions.

L'article 2 est adopté.

L'article 3 est adopté avec voix dissidente.

L'article 1 est adopté avec voix dissidente.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

Il est convenu,—Que le président fasse rapport, à la Chambre, du projet de loi C-99.

At 4:00 o'clock p.m. this day, the Committee adjourned.

A 16 heures, aujourd'hui, le Comité s'ajourne.

Le greffier du Comité

Dave Cook

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, April 7, 1986

• 1537

The Chairman: Order, please.

Gentlemen, I see a quorum, so we will start. First I want to read the authority from the Speaker, the Hon. John Bosley, a letter dated March 10, addressed to me. It says:

Pursuant to Standing Order 93.(2), I am pleased to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-99, An Act to provide borrowing authority.

So I guess that part is looked after. The committee is set up to study Bill C-99, which had quite a long sojourn at second reading in the House.

I guess the first motion we need is a routine motion on printing, which could be worded as follows: Moved that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Mr. Blenkarn: I so move.

Mr. Riis: Do we need to have 1,000 copies of the minutes of these proceedings? My suspicion is that we may not.

The Chairman: Yes.

Mr. Blenkarn: It is probably just about as cheap to print 1,000 as to print 1, other than the paper involved.

Motion agreed to

The Chairman: Standing Order 98.(3)(b) permits the creation of a Subcommittee on Agenda and Procedure if the committee wishes. With a small committee I would think we could do that right in committee. Is that agreeable?

Some hon. members: Agreed.**The Chairman:** Okay. I do not think we need a motion.

We need a motion to hear and print evidence when a quorum is not present. We would need a motion like this: Moved that the chairman be authorized to hold meetings to receive evidence and to authorize the printing thereof when a quorum is not present, provided that . . .

• 1540

Mr. Blenkarn: Two members . . .**The Chairman:** Yes, unless you want to say provided . . .

Mr. Blenkarn: —one of whom is a member of the opposition and one a member of the government.

Mr. Riis: Agreed.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 7 avril 1986

Le président: La séance est ouverte.

Messieurs, je vois que nous avons le quorum; nous pouvons donc commencer. Je voudrais tout d'abord vous lire la lettre d'autorisation du 10 mars que nous a envoyée le président de la Chambre, l'honorable John Bosley:

Conformément à l'article 93(2) du Règlement, je suis heureux de confirmer votre nomination en tant que président du Comité législatif sur le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Voilà, cette partie est terminée. Le Comité est donc prêt à étudier le projet de loi C-99, qui a passé beaucoup de temps à la Chambre en deuxième lecture.

Il nous faut d'abord adopter une première motion, comme à l'accoutumée, au sujet de l'impression du compte rendu, motion qui pourrait se lire comme suit: il est proposé que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires des procès-verbaux et témoignages.

M. Blenkarn: Je propose cette motion.

M. Riis: Avons-nous besoin de 1,000 exemplaires des fascicules? Je crains que non.

Le président: Oui.

M. Blenkarn: Il en coûte probablement aussi peu d'en faire imprimer 1,000 que d'en faire imprimer un, sauf évidemment pour le papier sur lequel ils sont imprimés.

La motion est adoptée

Le président: L'article 98(3)(b) du Règlement permet la création d'un Sous-comité du programme et de la procédure, si le Comité le désire. Étant donné que le Comité comprend peu de membres, ce travail pourrait se faire au sein même du Comité. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Je ne crois pas avoir besoin de motion.

Il nous faut une motion cependant pour entendre et faire imprimer les témoignages en l'absence de quorum. Il nous faut donc une motion comme suit: Proposé que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum, pourvu que . . .

M. Blenkarn: Deux députés . . .

Le président: Oui, à moins que vous vouliez dire pourvu que . . .

M. Blenkarn: Un de ces députés appartient à l'opposition et l'autre à la majorité.

M. Riis: D'accord.

[Text]

The Chairman: Okay, provided there is one member of the opposition.

Mr. Blenkarn: One member of the opposition and one member of the government, for the two members.

The Chairman: Okay. Is there any discussion?

Motion agreed to

The Chairman: With regard to witnesses, I wonder if I could get your direction there. Is it desirable . . .

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I do not see the need for any witnesses. I mean, we are going to be seeing the Minister of Finance on his estimates and on taxation. He is going to be out of town for two weeks. We have had a very extensive second reading debate. You know, the requirement for borrowing is set out in the budget. Unless there is some real need to get a further review of the financial status of the country from the Minister—if there is, I can see that—I really think that in view of the fact that we have the Minister in another committee where we are all present on April 22, that ought to be sufficient, April 22 and April 25.

The Chairman: Any further discussion? Mr. Riis.

Mr. Riis: Mr. Chairman, just recognizing the point that Mr. Blenkarn made when he said that the requirement for borrowing is set out very clearly in the budget, indeed it is. And I recall that one of the assumptions on which the budget was based was that the price of oil in Canada would average out at \$22.50 a barrel. Now, I do not expect there would be many people who would believe that is what is going to take place, perhaps far from it.

I am not certain what difference this might make in terms of the necessary borrowing requirements, but I think it is something that is an important item that in retrospect we ought to be at least concerned about and perhaps recognize that the borrowing authority might have to be expanded somewhat, or recognize that some supplementary borrowing may be required.

Mr. Blenkarn: That is a good point.

Mr. Riis: But I guess I raise the question, is this not something we should pursue somewhat?

Mr. Blenkarn: I am wondering and my reasoning for that, of course, is that if the effect . . . The criticism has essentially been that, well you are going to have to borrow more than that, Mike, because you are not going to get the revenue from oil and you are not going to get your interest rates down. So if that is the case he has to bring in another borrowing authority bill. In other words, the bill is based on those assumptions, an assumption of 9.5% being the average cost of money and \$22.50 a barrel for oil. Well, the argument against these assumptions has been that if you only get \$5 or \$6 a barrel for oil then you are not going to collect any revenue and you are going to have to come to the aid of Alberta and all sorts of other things, so you have to borrow more money.

[Translation]

Le président: Très bien, pourvu qu'un député de l'opposition soit présent.

M. Blenkarn: Un député de l'opposition et un député de la majorité, cela fait deux députés.

Le président: Bien. Voulez-vous en discuter?

La motion est adoptée

Le président: J'aimerais bien savoir ce que vous pensez maintenant au sujet des témoins. Est-ce qu'il serait souhaitable . . .

M. Blenkarn: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entendre des témoins. Je veux dire par là que nous allons entendre le ministre des Finances sur les questions du budget et de la fiscalité. Le ministre sera absent d'Ottawa pendant deux semaines. Nous avons eu une discussion en deuxième lecture qui a été très longue. Comme vous le savez, le budget prévoit cet emprunt. À moins qu'il soit vraiment nécessaire que le ministre examine de nouveau la situation financière du pays—si c'est le cas, je peux comprendre—puisque le ministre comparaitra devant un autre comité et que nous serons tous présents le 22 avril, je crois vraiment que ce serait suffisant, nous l'entendrons les 22 et le 25 avril.

Le président: Autre chose? Monsieur Riis.

M. Riis: Monsieur le président, je conviens comme M. Blenkarn que le budget fait état, très clairement, du besoin d'emprunt. Si je me souviens bien une des hypothèses sur lesquelles le budget se fonde c'était que le prix du pétrole au Canada serait en moyenne de 22.50\$ le baril. Je ne crois pas que beaucoup soient d'avis maintenant que cela va se produire, loin de là peut-être.

Je ne sais pas quelle différence cela peut faire quant aux nécessités d'emprunt; il s'agit cependant d'un poste important et, rétroactivement, nous devrions peut-être nous en préoccuper car l'emprunt pourrait devoir être augmenté, ou même complété par d'autres emprunts.

M. Blenkarn: Voilà une bonne question.

M. Riis: La question se pose, toutefois, de la suite à donner?

M. Blenkarn: Je me demandais la même chose et la raison en est, bien sûr, que si cela peut avoir pour effet . . . On a surtout critiqué en disant: il vous faudra emprunter bien davantage, Mike, car vous n'obtiendrez pas du pétrole les recettes prévues et nous n'allez pas non plus pouvoir faire baisser les taux d'intérêt. Si c'est le cas, le ministre peut déposer un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Autrement dit, le projet de loi est fondé sur ces hypothèses, l'hypothèse de 9.5 p. 100, coût moyen de l'argent est 22.50\$ le baril de pétrole. Les arguments élevés contre ces hypothèses sont les suivants: si on n'obtient que 5\$ ou 6\$ du baril de pétrole, on ne recevra pas les revenus escomptés et il faudra venir en aide à l'Alberta, entre autres, il faudra donc emprunter davantage.

[Texte]

It would seem to me, then, on that basis that the bill ought to be passed lickety-split and the opposition could say: Well, by George, we have got them now. We did not hold them up, but when they come back we will really have some fun with them.

Mr. Riis: Mr. Chairman, my comments were offered in a different spirit. As an experienced parliamentarian, I am sure you recall that the previous administration would bring forward a borrowing authority and would have perhaps \$2 billion in a contingency capacity that could be drawn upon if required. This bill, I noticed, does not include that. It was precise, because there were certain arguments levied against having that "slush fund", as some of us in the opposition tended to refer to it.

However, I am in a sense thinking about the expediency of doing business with this proposal, Mr. Chairman, and that is, granted we can rush through and pass this and deal with it and so on. But as responsible parliamentarians, I think we all recognize that all the evidence before us now would indicate that the price of oil, quite frankly, is not going to average \$22.50, to say nothing about the cost of borrowing money. That is perhaps less clear. But as for the price of oil, if there is a single analyst in the country who would say that is a reasonable assumption, I would like to hear who that person would be.

• 1545

Now, knowing that and knowing then that the government's projections will fall short, to say nothing about the PGRT that may be changed in the next number of hours, to say nothing about the additional funds the Province of Alberta may require for assistance in one form or another, rather than rushing, if we err on the side of caution at this point, Mr. Chairman, we may save the government literally weeks of debate in the House of Commons and subsequent committee reports.

So in the best interest of doing business as efficiently and as effectively as possible, I raise this as a concern, not knowing whether or not there are witnesses we should call or whatever, but to give the government—members particularly—an opportunity to say how we deal with this borrowing authority problem.

Mr. Blenkarn: The problem, Mr. Riis, is exactly that. The only way the government can now go for more borrowing is by introducing a new bill. You already pointed out all the reasons why this borrowing authority bill, with no slush in it, is very possibly going to be short, and the government very possibly might have to come for more money. That is all the more reason why we should pass this bill reasonably in a hurry, because there are all sorts of arguments to say there is not enough. It is when the government asks for more than it really needs that we ought to cut them back. In this case, the only argument I have ever heard is that they do not ask enough . . .

Mr. Riis: That is the point I am making.

[Traduction]

Il me semble, cependant que si le projet de loi était adopté à toute vapeur l'opposition pourrait dire: eh bien voilà, on les a maintenant. On ne les a pas attaqués mais lorsqu'ils reviennent, nous allons nous amuser.

M. Riis: Monsieur le président, ce n'était pas du tout ce que j'avais dans l'idée lorsque j'ai fait ces remarques. En tant que parlementaire expérimenté, je suis sûr que vous vous souvenez que l'administration précédente pouvait disposer d'un pouvoir d'emprunt et tirer, au besoin, d'un fonds de 2 milliards de dollars pour les imprévus. Je remarque que ce projet de loi ne prévoit pas cela. C'est tout à fait clair, car certains parmi nous, dans l'opposition, nous étions élevés contre ce que nous appelions «la caisse noire».

Je pense cependant qu'il serait expédient de nous occuper de ce projet de loi, monsieur le président, à condition que nous puissions en terminer rapidement, en nous y attelant sérieusement. En tant que parlementaires responsables, nous devons tous admettre, d'après les preuves que nous avons, que le pétrole n'atteindra vraisemblablement pas le prix moyen de 22.50\$, sans parler du coût des emprunts. C'est peut-être moins clair. Pour ce qui est du prix du pétrole, si un seul analyste au pays pouvait dire qu'il s'agit d'une hypothèse raisonnable, j'aimerais savoir de qui il s'agit.

Nous savons cela, et nous savons que les projections du gouvernement ne seront pas atteintes, sans parler des taxes sur les recettes pétrolières et gazières qui peuvent être modifiées au cours des prochaines heures, ni des sommes additionnelles qui seront nécessaires pour aider d'une façon ou d'une autre la province de l'Alberta, et plutôt que de nous précipiter, si nous péchons par excès de prudence à ce moment-ci, monsieur le président, nous pouvons épargner au gouvernement des semaines de débat à la Chambre des communes et, par la suite, des rapports de Comité.

Par conséquent, afin que nous puissions travailler de façon efficace et efficiente, je vous fais part de ma préoccupation, ne sachant pas s'il y a ou non des témoins à convoquer, afin de donner au gouvernement—aux députés en particulier—l'occasion de nous dire comment, à leur avis, nous devons régler ce problème de pouvoir d'emprunt.

M. Blenkarn: C'est exactement cela le problème, monsieur Riis. La seule façon dont le gouvernement peut maintenant emprunter davantage, c'est en déposant un nouveau projet de loi. Vous avez déjà souligné toutes les raisons pour lesquelles ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, sans caisse noire, ne sera probablement pas suffisant, ce qui obligera très probablement le gouvernement à demander de nouveau de l'argent. Raison de plus pour que nous adoptions le projet de loi raisonnablement vite, car on peut soulever toutes sortes d'arguments pour dire qu'il n'y a pas suffisamment d'argent. C'est lorsque le gouvernement demande plus d'argent qu'il ne lui en faut que nous devons le limiter. Dans ce cas-ci, le seul argument qu'on ait entendu, c'est qu'il n'en demande pas suffisamment . . .

M. Riis: C'est justement ce que je disais.

[Text]

Mr. Blenkarn: —except for one group, which might be called the National Citizens' Coalition, that thinks we are borrowing too much and should cut back. But I do not think any members of the opposition are getting support from the National Citizens' Coalition.

Mr. Riis: I am not certain of the point you are trying to make. What I am saying is that we know now, because the Minister attempted to bring in a borrowing authority that in fact reflected the budget in the estimates as accurately as he could, that it was based on a certain assumption that we all now recognize was inappropriate. Using the best evidence he had at the time, he made the assumption of \$22.50 oil. We now know that is not possible; therefore, I am just wondering if we cannot save the government an awful lot of time, in which we could deal with other business, by simply . . . Is it impossible to amend this upwards?

Mr. Blenkarn: You cannot amend a bill upwards. You would have to have royal authority. So the only way Parliament is ever able to handle a borrowing authority bill is to decrease the bill; in other words, to say you are borrowing more than you need. But as I said, all the arguments that have been put forward in the House and so on are that the government's budget is away off base, that you really cannot cut your borrowing that much. You have not cut your expenses enough and you are going to borrow more. So that is why I would say just to give them the bill.

The Chairman: Can I interrupt for just a moment? Mr. Jepson, Mr. Minaker and Miss Nicholson have arrived. We waited until 20 minutes before the hour and then we started. We went through the preliminaries and we are at the point now where we are discussing whether or not we should have witnesses or if witnesses are necessary.

Mr. Riis has argued that it might save the government money if we were able to increase the amount, and due to the fact that the revenue from oil is not going to be as great as we had anticipated, Mr. Blenkarn has argued the other way. Actually, there is no authority for this committee to increase the amount in any event. So the question is now whether or not we have witnesses, if witnesses are necessary in view of the long debate that took place in the House of Commons.

Mr. Attewell wants to speak.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. I think I understand where Mr. Riis is coming from, but there were assumptions made, yes, according to the oil and interest rates, etc. If those assumptions are wrong, indeed, we will have to come back again and reassess this.

So I really cannot see that it would be efficient to start discussing it now, making an assumption that the average price might be \$14 or \$16, which will be wrong unless we are lucky.

[Translation]

M. Blenkarn: . . . sauf un groupe qu'on pourrait appeler la Coalition nationale de citoyens, qui est d'avis que nous empruntons beaucoup trop et nous devrions diminuer la somme. Cependant, je ne crois pas que les députés de l'opposition aient l'appui de la Coalition nationale.

M. Riis: Je ne comprends pas vraiment ce que vous voulez dire. Ce que je dis, c'est que nous savons tous maintenant, étant donné que le ministre a tenté de déposer un projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui reflète de façon aussi précise que possible le Budget des dépenses, qu'il s'est fondé sur certaines hypothèses qui ne sont pas bonnes. En se fondant sur les meilleures données dont il disposait à l'époque, il a supposé que le prix du baril de pétrole serait en moyenne de 22.50\$. Nous savons maintenant que ce n'est pas possible; par conséquent, je me demande simplement si on ne pourrait pas épargner beaucoup de temps au gouvernement, pendant lequel il pourrait s'occuper d'autre chose, en . . . Est-ce que c'est impossible d'apporter une modification pour augmenter ce pouvoir?

M. Blenkarn: Vous ne pouvez pas modifier un projet de loi à la hausse. Il vous faudra obtenir l'autorisation royale. Par conséquent, la seule façon pour le Parlement de modifier un projet de loi portant pouvoir d'emprunt serait de procéder à une diminution; en d'autres termes, de dire que vous empruntez plus que ce dont vous avez besoin. Je le répète, selon tous les arguments que nous avons entendus en Chambre et ailleurs, le budget du gouvernement n'est pas du tout juste, et on ne peut vraiment pas diminuer autant le pouvoir d'emprunt. On n'a pas diminué les dépenses suffisamment et il faudra emprunter davantage. C'est la raison pour laquelle je prétends qu'il faut simplement adopter le projet de loi.

Le président: Puis-je intervenir un instant? M. Jepson, M. Minaker et M^{lle} Nicholson sont maintenant arrivés. Nous avons attendu jusqu'à moins 20 pour commencer. Nous avons d'abord réglé les questions préliminaires et nous en sommes maintenant à discuter si oui ou non il faudrait convoquer des témoins.

M. Riis prétend qu'on épargnerait de l'argent au gouvernement si on pouvait augmenter le montant du pouvoir d'emprunt, et, étant donné que les recettes provenant du pétrole ne sont pas aussi importantes que prévues, M. Blenkarn prétend le contraire. En réalité, ce Comité n'a pas le pouvoir d'augmenter le montant de toute façon. Il s'agit donc maintenant de savoir si des témoins sont nécessaires étant donné le long débat qui a eu lieu à la Chambre des communes.

M. Attewell désire prendre la parole.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Je crois comprendre ce que désire M. Riis, mais il y a eu évidemment les hypothèses qui ont été faites pour le prix du pétrole, les taux d'intérêt, etc. Si ces hypothèses ne sont pas bonnes, il faudra revenir pour faire une nouvelle évaluation.

Je ne crois donc pas que ce soit vraiment efficace d'en discuter maintenant, en supposant que le prix moyen sera de 14\$ ou 16\$, ce qui ne sera pas juste, à moins que nous ayons de la chance.

[Texte]

• 1550

The real risk, Mr. Chairman, would be discussing the whole thing twice, because no matter what discussion we had now it would not preclude the discussion later, if indeed the government has to come back for more money. I would hope we do not need to get into lengthy discourse with witnesses who would be forced to make various assumptions, and that is all they would be, for the net impact of what the shortage might be. I would prefer we get on with this, which does not . . . funds in, and deal with it as quickly as we can.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: I do not think a borrowing authority bill needs a very great and exhaustive discussion, or a long set of witnesses. While we should be prepared to deal with this quickly so the government can get on with its business, and we do not want to protract the hearings, we do want to give an informed consent as much as we can; and therefore I would like to see the Minister and officials at least once to have some discussion about the two assumptions made in the budget, which are obviously changing—the oil price and the interest rate prices—and to have some idea of what kind of shortfall we may be looking at when they come back with the second bill.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Mr. Chairman, we are dealing with a request to borrow, if my memory serves me, \$22.6 billion. I am quite willing to see this through very quickly and not prolong discussion and debate. We have had a good round at second reading and will likely have another opportunity, if we wish it, at final reading.

However, as responsible parliamentarians, as a legislative committee under your chairmanship, sir, to pass this bill, to pass \$22.6 billion, without hearing a single witness, without hearing even the Minister or the officials, or anybody, I think people would say we probably are not doing our job.

I am not calling for a long list of witnesses; I am simply calling for an opportunity for us to enter into a discussion with the Minister responsible for this legislation, and at this point, quite frankly, leave it at that. If at the end of that we feel we have answers anyone is able to give us with the present information, then I say we pass it to that point.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, unfortunately the Minister of Finance will be out of the country for the next two weeks. There is a major IMF meeting in Washington he has to go to tomorrow, immediately after the oil meeting; and he goes from Washington to Europe for an IMF meeting and an OECD meeting. He will not be back until the latter end of next week.

[Traduction]

Le véritable risque serait de discuter de cette question deux fois, monsieur le président, car même si nous en discutons maintenant, il faudra en discuter encore plus tard, si le gouvernement doit revenir demander de l'argent. J'espère que nous n'aurons pas à discuter longuement avec des témoins qui se sentiraient obligés de présenter diverses hypothèses, et c'est tout ce qu'ils peuvent faire, sur l'effet du déficit. Je préférerais que nous poursuivions l'examen de ce projet de loi qui ne . . . pour régler la question aussi rapidement que possible.

Le président: Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Je ne crois pas qu'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt nécessite une discussion très longue et très exhaustive ou l'audition de nombreux témoins. Nous devons certes être disposés à l'expédier très rapidement pour que le gouvernement puisse fonctionner, et ne devons pas faire traîner les audiences, mais nous ne pourrions l'adopter qu'en connaissance de cause. Par conséquent, j'aimerais que le ministre et ses collaborateurs viennent au moins une fois pour discuter de deux présomptions du budget, lesquelles ne sont manifestement plus valables—le prix du pétrole et les taux d'intérêt—afin que nous puissions avoir une idée du déficit auquel nous devons faire face lorsqu'un deuxième projet de loi sera présenté.

Le président: M. Riis.

M. Riis: Monsieur le président, nous devons examiner une demande d'emprunt, si ma mémoire est fidèle, de 22,6 milliards de dollars. Je suis bien disposé à adopter le projet de loi très rapidement et à ne pas prolonger le débat. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la deuxième lecture et nous aurons probablement l'occasion de le faire encore, si nous le voulons, lors de la lecture finale.

Toutefois, en tant que parlementaires responsables, et en tant que Comité législatif sous votre présidence, monsieur, nous ne saurions adopter ce projet de loi portant sur 22,6 milliards de dollars sans entendre un seul témoin, sans même entendre le ministre ou ses collaborateurs ou autres. Les gens diraient que nous ne faisons pas notre travail.

Je ne demande pas qu'on entende une longue liste de témoins, je demande simplement qu'on ait l'occasion de discuter avec le ministre responsable de cette loi et c'est tout ce que je demande. Si par la suite, nous pensons avoir reçu les réponses qui peuvent nous renseigner, alors nous pourrions adopter le projet de loi.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur le président, le ministre des Finances sera malheureusement absent du Canada pour les deux semaines qui viennent. Il y a une réunion importante du Fonds monétaire international à Washington à laquelle il doit assister demain, tout de suite après la réunion sur le pétrole, et de Washington il doit se rendre en Europe pour une réunion du Fonds monétaire international et une réunion de l'OCDE. Il ne sera pas de retour avant la fin de la semaine prochaine.

[Text]

The borrowing position of the government is they have virtually used all the borrowing authority and need the bill through by that time in order to place their next bond issue.

We could have the Hon. Barbara McDougall here on this thing, if you wished.

I may point out that the Minister of Finance is before the Finance committee on two separate occasions this month, and we have already tied him down on that. We could probably tie him down for further meeting toward the end of the month. What we are after are the general budgetary policies of the government. It would seem to me that is really what we want to find out from him. I think we ought to have a good grilling of the Minister of Finance.

I just wonder whether we want the Minister of State for Finance. She can certainly explain the thing and certainly explain the budgetary position of the government, but I am not so sure she can add . . . to the extent the Minister of Finance can.

I just throw that out to you. It is not as if we were not going to have an opportunity to do that. I very much agree that \$22.6 billion is a hell of a lot of money, but it would seem to me, since there is going to be some ample opportunity to go after these budgetary problems later this month, it would be unfair to tie up a bill for that period of time. We are going to get at the Minister anyway. It is not as if we are not going to have another opportunity to see him.

• 1555

The Chairman: In any event, I was going to mention to committee members that the bill is in the name of the Minister of State for Finance, so actually if we call the Minister, it would be Mrs. McDougall.

Mr. Jepson, did you have something?

Mr. Jepson: Is the Minister prepared to be here as soon as possible?

The Chairman: Oh yes she is prepared to come.

Miss Nicholson: Why not arrange one session with her and her officials and then go to clause-by-clause.

The Chairman: Okay. Sure. She is available Wednesday evening. Would that appear to be the one witness we call?

Mr. Blenkarn: Why not do it in the afternoon?

The Chairman: The Minister is prepared to be here Wednesday evening.

Miss Nicholson: But there is a Finance Committee meeting then.

Mr. Blenkarn: There is a Finance Committee meeting Monday nights, Tuesday nights and Wednesday nights, Mr. Chairman. The Legislative Committees are supposed to sit while the House is sitting. They are supposed to sit from 11

[Translation]

La position du gouvernement quant aux emprunts, c'est qu'il a épuisé tout son pouvoir d'emprunt et qu'il lui faut ce projet de loi maintenant pour la prochaine émission d'obligations.

Nous pourrions entendre l'honorable Barbara McDougall à ce sujet, si vous le désirez.

Permettez-moi de souligner que le ministre des Finances doit comparaître devant le Comité des finances à deux reprises ce mois-ci, nous avons déjà prévu deux séances. Nous pourrions probablement l'inviter à une autre séance vers la fin du mois. Ce que nous voulons savoir, ce sont les politiques budgétaires générales du gouvernement. À mon avis, voilà vraiment ce que nous voulons qu'il nous révèle. Je crois que nous allons vraiment le mettre sur la sellette.

Je me demande simplement si nous ne pouvons pas nous contenter du ministre d'État aux Finances. Elle peut certainement expliquer cette question et aussi la position budgétaire du gouvernement, mais je ne suis pas sûr qu'elle peut ajouter . . . certainement pas autant que le ministre des Finances.

C'est juste une suggestion de ma part. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas l'occasion de l'entendre. Je suis tout à fait d'accord que 22.6 milliards de dollars c'est énormément d'argent, mais il me semble, puisque nous aurons l'occasion de discuter de ces problèmes budgétaires plus tard ce mois-ci, qu'il serait injuste de retarder l'adoption d'un projet de loi pendant cette période. Nous allons entendre le ministre de toute façon. Ce n'est pas comme si nous n'avions pas l'occasion de le rencontrer.

Le président: De toute façon, je voulais vous mentionner que le projet de loi est au nom du ministre d'État pour les Finances; par conséquent, si nous convoquons le ministre, ce serait M^{me} McDougall.

Monsieur Jepson, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Jepson: La ministre est-elle prête à nous rencontrer dès que possible?

Le président: Oh oui, elle est prête à le faire.

Mme Nicholson: Pourquoi ne pas prévoir une réunion avec elle et ses hauts fonctionnaires et étudier ensuite le projet de loi article par article.

Le président: Très bien. Certainement. Elle est disponible mercredi soir. Est-ce que ce serait le seul témoin que nous convoquions?

M. Blenkarn: Pourquoi ne pas nous réunir l'après-midi?

Le président: La ministre peut venir mercredi soir.

Mme Nicholson: Il y a en même temps une réunion du Comité des finances.

M. Blenkarn: Le Comité des finances se réunit les lundi soirs, mardi soirs et mercredi soirs. Les comités législatifs sont censés siéger lorsque la Chambre siège. Ils sont censés siéger de 11 heures à 18 heures. Je suis certain que vous pourrez

[Texte]

a.m. until 6 p.m. I am sure you could get the Minister to be here tomorrow or the next day in the daytime.

The Chairman: Would you like to leave that to the call of the Chair then? Would that be satisfactory?

Mr. Riis: With the request that we attempt for Wednesday afternoon.

The Chairman: Okay. We will check with the Minister, and we will leave it to the call of the Chair. We will notify by telephone as well as by notice. Is that satisfactory?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Okay.

Now, since we are going to have a witness we should decide how we are going to handle that. Time should be allocated; say 10 minutes to the opposition parties, then 10 minutes, and after that 5 minutes.

Mr. Riis: Could I make a suggestion, Mr. Chairman? Looking around the table, I think we have had a tradition of working co-operatively very well under other Chairpersons. My suggestion would be that we start a line of questioning for a few moments, and that if someone has supplementary questions, from whatever side, government or opposition parties, they be allowed an opportunity. Particularly if we are having this as a one-time witness, it would be nice if everyone had a chance and would not have to wait until the end of their turn to simply even say a word.

The Chairman: Do you want to leave it pretty well open then?

Mr. Blenkarn: Members of the other committee are used to handling it that way.

Mr. Riis: It is a suggestion that I make and I do not speak, of course, for anybody.

The Chairman: That is fine. The meeting is adjourned to the call of the Chair.

Thank you very much for coming.

AFTERNOON SITTING

• 1534

The Chairman: I see a quorum here, so we will declare the meeting open.

• 1535

First of all, I would like to introduce our Minister of State for Finance, the Hon. Barbara McDougall, our chief witness today. With her is Mr. David Dodge, the assistant deputy minister for fiscal policy, Mr. Phil Smith, the director of fiscal analysis, Mr. Gordon King, the director of financial policy and Mr. Robin Miller, director of debt management. I would like to welcome you here. We hope you will enjoy the afternoon with us.

[Traduction]

convoquer la ministre pour demain ou le surlendemain pendant la journée.

Le président: Voulez-vous me laisser le soin de régler cette question? Est-ce que vous êtes d'accord?

M. Riis: Oui, si nous pouvons demander que la ministre vienne mercredi après-midi.

Le président: Très bien. Nous allons vérifier auprès de la ministre. Nous allons vous avertir par téléphone et nous vous enverrons également une convocation. Est-ce que ça vous convient?

Des voix: D'accord.

Le président: Bien.

Étant donné que nous allons entendre des témoins, nous devons maintenant décider comment nous allons procéder. Il faut attribuer le temps de parole: disons 10 minutes pour les partis d'opposition, puis 10 minutes et ensuite 5 minutes.

M. Riis: Puis-je faire une suggestion, monsieur le président? Je regarde au tour de la table, et je sais que nous avons eu pour tradition de collaborer étroitement sous d'autres présidents. Je suggérerais que nous commençons à poser nos questions pendant quelques moments, et si quelqu'un veut poser une question supplémentaire, que ce soit un député du gouvernement ou un député des partis d'opposition, qu'on lui en donne l'occasion. Surtout s'il s'agit d'entendre un témoin une seule fois, ce serait bien que tous aient la chance de prendre la parole et n'aient pas à attendre à la fin de la séance pour ajouter un mot seulement.

Le président: Voulez-vous que ce soit une discussion assez ouverte?

M. Blenkarn: Les députés de l'autre Comité ont l'habitude de procéder de la sorte.

M. Riis: C'est une suggestion que je fais; je ne parle pas évidemment au nom de tous.

Le président: C'est bien. La séance est levée.

Je vous remercie beaucoup d'être venus.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Je vois que le quorum est atteint. Je déclare ouverte la séance de cet après-midi.

Tout d'abord, j'aimerais présenter notre témoin principal aujourd'hui: il s'agit de l'honorable Barbara McDougall, ministre d'État aux Finances. L'accompagnent le sous-ministre adjoint de la Politique fiscale, M. David Dodge, le directeur de la Politique fiscale, M. Phil Smith, le directeur de la Politique du secteur financier, M. Gordon King, et le directeur de la Gestion des dettes, M. Robin Miller. Nous vous souhaitons la

[Text]

We will start right in on questions. We have decided that we are going to be very flexible. We are not going to limit anybody to a strict time but will try to be as business-like as possible.

Hon. Barbara McDougall (Minister of State (Finance)): Mr. Chairman, I came prepared with a brief opening statement. I do not have to give it. If you would prefer questions, that is fine.

The Chairman: I was going to ask you if you had a brief statement. Would you like to give it now?

Mrs. McDougall: I would be very happy to give it now.

I am obviously pleased to be here moving forward with our bill to discuss borrowing authority. As you know, I like to start by laying out the statutory background which is that the borrowing authority must be obtained from Parliament in order for the government to increase its outstanding debt. Specifically, Part IV, section 36 of the act says:

No money shall be borrowed or security issued by or on behalf of Her Majesty without the authority of Parliament

I would remind the committee that this refers to new money only because pursuant to section 38, the government has continuing authority to raise funds to repay maturing issues.

While section 39 provides for short-term temporary borrowings, statutory borrowing authority must be obtained from Parliament in order for the government to continue with its regular debt program to meet its requirements. Clause 2 of this bill seeks \$22.6 billion of borrowing authority for 1986-87, which is an amount exactly equal to our forecast financial requirements and no additional amount is being sought at this time.

I mentioned in my speech in second reading that a new borrowing authority bill would normally include an amount equivalent to the financial requirements plus a specified contingency amount. This year, Mr. Chairman, I am glad to report that because of our government's very prudent fiscal policy and effective management we have recourse to \$2 billion on unused, non-lapsing authority which was provided by the Borrowing Authority Act 1984-85, Number 2.

Clause 3 stipulates that all unused borrowing authority granted by the new bill or by the earlier borrowing bill will be cancelled except for that \$2 billion in non-lapsing funds. Thus any unused borrowing authority remaining will be cancelled at the end of the fiscal year and may not be carried forward

[Translation]

bienvenue au Comité et nous espérons que vous y passerez quelques bons moments cet après-midi.

Nous passerons immédiatement aux questions. Nous avons décidé d'être très souples, de ne pas avoir des contraintes de temps trop serrées et d'être aussi efficaces que possible.

L'honorable Barbara McDougall (ministre d'État, Finances): Monsieur le président, je suis venue avec une brève déclaration d'ouverture, mais toutefois, si vous préférez les questions, je m'abstiendrai de la faire.

Le président: J'allais justement vous demander si vous aviez une brève déclaration. Vous pourriez peut-être la faire maintenant.

Mme McDougall: Très certainement.

Je suis très heureuse d'être ici pour faire avancer la discussion concernant ce projet de loi visant le pouvoir d'emprunt. Comme vous le savez, j'aimerais tout d'abord vous donner l'historique de ce pouvoir d'emprunt. Celui-ci doit être en effet consenti par le Parlement pour que le gouvernement puisse augmenter le montant de sa dette non acquittée. Pour être plus précis, l'article 36, Partie IV, de la Loi sur l'administration financière, prévoit ce qui suit:

Aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement.

Je rappellerai au Comité que cette disposition ne touche que de nouveaux emprunts; en effet, conformément à l'article 38 de la même loi, le gouvernement a le pouvoir d'emprunter les sommes requises pour le paiement des titres qui arrivent à échéance.

L'article 39 prévoit la possibilité d'emprunts temporaires; cependant, le gouvernement doit obtenir du Parlement l'autorisation d'emprunter conformément à la loi et cela, dans le cadre de son programme d'emprunt permanent. L'article 2 du projet de loi à l'étude prévoit pour 1986-1987 un pouvoir d'emprunt jusqu'à concurrence de 22.6 milliards de dollars, montant qui correspond exactement aux besoins prévus. Nous ne recherchons aucun montant supplémentaire à l'heure actuelle.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours en deuxième lecture, un projet de loi concernant un nouveau pouvoir d'emprunt comprend normalement une demande d'autorisation d'un montant équivalant aux besoins financiers en plus d'un montant d'éventualités précis. Cette année, monsieur le président, je suis heureuse d'annoncer que grâce à la politique financière très prudente de notre gouvernement et à une gestion efficace, nous puiserons à même les 2 milliards de dollars de crédits qui tombent en annulation. Cela était prévu en effet par la Loi numéro 2 de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt.

L'article 3 prévoit donc que tous les crédits non utilisés prévus par le nouveau projet de loi ou par une loi plus ancienne sur le pouvoir d'emprunt tomberont en annulation à l'exception de ces 2 milliards de dollars. Tout pouvoir d'emprunt dont le gouvernement ne se sera pas prévalu avant la fin de l'année

[Texte]

again. To remain consistent from year to year, the provision to cancel unused authority granted by the new bill, to the extent that it were to exceed \$2 billion, if available, would preserve a \$2 billion non-lapsing amount to be carried forward into the next year. However, let me assure you, Mr. Chairman, that this government has every confidence that the deficit will be less than \$30 billion at the end of this fiscal year.

To avoid totally depleting cash balances, I would like to point out, Mr. Chairman, that without the new authority the government will have to resort to the use of section 39. And members are aware, but let me just remind you that this is a temporary measure designed to provide short-term funds if it appears that the consolidated revenue fund will be unable to meet the disbursements lost lawfully authorized to be made from it.

Presently, this is not the case but it is important to know that the government will shortly run out of the authority referred to. The lack of new borrowing authority for 1986-87 causes uncertainty for financial markets and could lead to higher debt charges. The degree of uncertainty is heightened by the fact that bond issues have to be planned and announced to the market weeks in advance of the sales date and new funds raised at treasury bill auctions are announced a week in advance. We attach some urgency to this for planning purposes, Mr. Chairman, and that is why I am pleased to be here today. Thank you very much.

• 1540

The Chairman: Thank you, Mrs. McDougall.

Now, as I see a number of hands . . . Miss Nicholson, would you like to start?

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman.

First I would like to assure the Minister, speaking on behalf of the Official Opposition, we have no interest in prolonging the debate on this bill unnecessarily. We fully understand the government has to have borrowing authority to do its business in an orderly way.

On the other hand, one does not just vote \$22.8 billion blindly without having some information, particularly on the changes that have happened since the budget papers. Now all the budget projections were based on two assumptions in particular, one concerning oil prices and one concerning interest rates. These have varied tremendously since the budget was tabled.

I am interested in knowing, Mr. Chairman, from the Minister—and I realize it cannot be graven in stone—how the drop in oil prices and therefore in anticipated government revenues is going to affect the borrowing needs and whether you now still think the interest rate of 9.5% as projected in the budget papers is a realistic figure. If not, what kind of effects do you see on borrowing authority as a result of the actual figures?

[Traduction]

fiscale ne pourra être reporté à l'année suivante. Pour assurer une certaine continuité d'année en année, cette somme de 2 milliards de dollars sera considérée comme un crédit qui ne peut tomber en annulation et qui peut donc être reporté à l'année suivante. J'aimerais cependant vous rassurer, monsieur le président: le gouvernement est confiant de voir le déficit tomber en-dessous des 30 milliards de dollars à la fin de la présente année financière.

Pour éviter de complètement mettre à sec la trésorerie, la mesure à l'étude s'impose, monsieur le président. En effet, si ce nouveau pouvoir d'emprunt n'était pas prévu, le gouvernement devrait avoir recours à l'article 39 de la loi. De plus, comme les députés le savent, il s'agit ici d'une mesure temporaire permettant de prévoir des fonds à court terme dans les cas où le Fonds du revenu consolidé ne pourrait suffire à couvrir des emprunts autorisés par la loi.

Une telle situation ne se présente pas à l'heure actuelle, mais il faut savoir que le pouvoir d'emprunt actuel tombera bientôt en désuétude. Cela cause une certaine incertitude dans les marchés financiers, ce qui pourrait provoquer une augmentation des taux d'intérêt. De plus, les émissions d'obligations doivent être prévues et annoncées plusieurs semaines avant la mise en vente et les bons du Trésor une semaine à l'avance. C'est pour cette raison, pour pouvoir mieux planifier, monsieur le président, que nous considérons ce projet de loi comme étant un projet de loi de nature urgente. C'est pour cette raison également que je suis heureuse d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie.

Le président: Merci, madame McDougall.

Plusieurs membres du Comité veulent poser des questions. Madame Nicholson, voulez-vous commencer?

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais rassurer la ministre au nom de l'Opposition officielle et lui dire que nous n'avons pas d'intérêt à prolonger de façon indue le débat sur ce projet de loi. Nous comprenons très bien que le gouvernement doit disposer d'un pouvoir d'emprunt pour pouvoir opérer de façon ordonnée.

D'autre part, on ne peut accepter de voter aveuglément en faveur d'un pouvoir d'emprunt de 22.8 milliards de dollars sans avoir certains renseignements, particulièrement à la suite des changements qui sont survenus depuis le dépôt du budget. Or, toutes les prévisions prévues dans le budget se basaient sur deux hypothèses: la première concernant le prix du pétrole, l'autre les taux d'intérêt. Ces deux variables ont changé considérablement depuis le dépôt du budget.

J'aimerais savoir, madame la ministre, et je me rends compte qu'il faut faire preuve de souplesse en la matière, j'aimerais savoir donc comment la diminution du prix du pétrole et, par le fait même, des recettes prévues affectera les besoins d'emprunt. Croyez-vous toujours qu'un taux d'intérêt de 9.5 p. 100 prévu dans le budget est réaliste? Sinon, quelles seraient les répercussions sur le pouvoir d'emprunt?

[Text]

Mrs. McDougall: This is obviously a good question and it is an issue of concern to us as well. We are watching it very carefully. We have done a little bit of work on the oil price situation. The interest rate outlook and oil prices are not unrelated, although oil prices obviously are not the only factor impacting on interest rates.

It is very difficult to give a precise answer around what would happen to any theoretical model at whatever level of oil prices you were to pick. There is always a tendency, let me start by saying, to assume that, whatever the present trend is, it will continue forever. I remember, when I was in the investment business and oil was \$28 or \$30 a barrel, people were basing their projections on \$40 oil within the year and \$80 a barrel within five years. None of this ever happened.

Now that prices are low and have been declining, there is the same expectation this trend as well will continue forever. So I think there does not seem to be a consensus on what the prospect is for prices for the rest of this year. But we have based some analysis on private sector forecasts, on OECD projections and some on our own department that indicate the impact of lower oil prices, first of all on the positive side, would marginally improve Canadian economic growth in 1986 to about 0.3%. This is not a lot but a bit. And this higher growth would normally be expected to lead to somewhat higher revenues and somewhat lower expenditures.

In addition, lower prices improve the outlook for inflation. We have had a fairly stable record of low inflation over the last year and a half. This is helpful to the economy as well, and it also has an impact on interest rates.

As for interest rates, let me finish with oil prices first. Lower oil prices do mean lower PGRT revenues. At \$22.50, we projected revenues of about \$1.1 billion in 1986-87. If oil prices were to average \$10 lower than this throughout the year—we are only two weeks into the fiscal year at this point—PGRT revenues would be only about \$100 million. So the revenues, you know, on a worst view basis, are at risk for about \$1 billion. But with lower oil prices as well, there would be other revenue and expenditure impacts. Some of them would be positive, but on balance they would be fairly small. It is not clear, actually, whether the effect would be largely positive or largely negative. It could go either way but on balance, it would probably be positive.

By 1987-88, it is probable these effects will be very definitely a positive and will be large enough to offset entirely the lost PGRT revenues. If low oil prices continue into the following year, which is when the PGRT was to be totally phased out, it would improve the balance between revenues and expenditures and reduce the projected deficit.

[Translation]

Mme McDougall: Vous posez là une bonne question, qui nous préoccupe d'ailleurs également. Nous suivons la situation avec beaucoup de sérieux. Nous savons qu'il y a un certain rapport entre les taux d'intérêt et les fluctuations du prix du pétrole, même si celles-ci ne représentent pas le seul facteur entrant en ligne de compte.

Il est très difficile de répondre de façon précise et de dire exactement quelle serait la situation dans le cas de différents modèles où le prix du pétrole se situerait à différents niveaux. De plus on a toujours une propension à croire que les tendances se maintiendront. Lorsque je travaillais dans le milieu des investissements, le pétrole était à 28\$ ou 30\$ le baril. À cette époque, on établissait des prévisions en se basant sur le prix du baril de 40\$ au cours de cette année et de 80\$ cinq ans plus tard. Or, tout cela a été démenti dans les faits.

À l'heure actuelle, les prix sont bas, et l'on s'attend à ce que la situation continue. Tout le monde n'est pas d'accord sur le niveau des prix au cours de cette année. Cependant, nous avons basé certaines de nos analyses sur des prévisions du secteur privé, sur des prévisions de l'OCDE ainsi que sur celles de notre propre ministère. Selon ces indications, la diminution du prix du pétrole aurait un effet positif et améliorerait la croissance économique du Canada en 1986 de 0.3 p. 100. Ce n'est évidemment pas beaucoup. De plus, cette croissance devrait normalement provoquer une augmentation des recettes et une diminution des dépenses.

De plus, les résultats seraient bénéfiques en ce qui concerne l'inflation. Au cours de la dernière année et demie, l'inflation s'est maintenue à un niveau relativement bas et stable. C'est un bon facteur pour l'économie et cela a également un impact sur les taux d'intérêt.

En ce qui concerne les taux d'intérêt... je vais d'abord terminer avec cette question des prix du pétrole. Une diminution de ceux-ci signifie des recettes moins importantes sous forme de TRPG. À 22.50\$ le baril, nous avions prévu des recettes d'environ 1.1 milliard de dollars en 1986-1987. Si le pétrole diminuait de 10\$ au cours de l'année... et la nouvelle année a commencé il y a seulement deux semaines... les recettes de la TRPG ne s'élèveraient qu'à environ 100 millions de dollars. Dans le pire cas, nous risquons de perdre un milliard de dollars de recettes environ. Cependant, il faut tenir compte du fait que si les prix du pétrole étaient moins élevés, le gouvernement recevrait des recettes provenant d'autre part et ses dépenses seraient différentes également. Cela amènerait certaines améliorations, mais de façon générale peu importantes. En fait, à l'heure actuelle, il n'est pas sûr que le résultat de tout ceci serait fortement positif ou négatif. Cela pourrait aller dans un sens ou dans l'autre, mais de façon générale ce serait probablement positif.

• 1545

En 1987-1988, il est probable que ces effets seront très certainement positifs et seront suffisamment importants pour contrebalancer entièrement la perte des recettes sous forme de TRPG. Si le prix du pétrole continue à être bas au cours de l'année prochaine, alors que prendra fin l'imposition de la

[Texte]

This is obviously a situation we are watching very closely. I think it is early days to suggest the price will stabilize at extraordinarily low levels. Not being an expert in this area, really, I should not get into it in any more detail than this.

In terms of interest rates, long term rates are down very significantly, which is probably at least in part because of lower oil prices. In fact, I believe long term rates are now below what we projected in the budget, or very close to what we projected in the budget.

Short term rates have also eased and of course, that has a very large impact in terms of—I should not say that; I can feel Gordon and David shivering when I say large impact—but it will contribute directly to lower federal expenditures on the interest side.

I should point out, as well, that the most important interest rate season for us is the fall, when the CSBs come, so there is still time for rates to come down further.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you. The figure in the worst case scenario of about \$1 billion—this was also the one I had been thinking of as a result of lost revenue, if oil prices stay down . . . I recognize what the Minister is saying; that lower energy prices could help the economy in a number of ways, but I think it may very well be a long term effect rather than one which might be seen this year, as she says.

The other issue, of course, is the Canadian banks, which have such exposure to other countries which are dependent on oil revenues. If, indeed, countries like Mexico get into serious difficulties as a result of low energy prices, have you anticipated the effect on the Canadian economy if some of our banks, which have so much money out in countries like that, find it is not being repaid or likely to be repaid?

Mrs. McDougall: Well, I think in terms of the oil producing countries and the banking system, this is obviously a matter of international attention. Let me assure you that, first of all, we have been in touch with the Canadian banks on this and whereas, once again looking at our worst case, there will be an impact on earnings, there will not be an impact on capital or on solvency on the basis of anything we can foresee.

Of course, the banking system around the world and also, the international financial agencies, such as the IMF, are watching this very carefully, but there is a trade-off on the other side in the Third World around the oil importing nations. This will, once again, provide a more positive offset against the producing countries.

Miss Nicholson: Thank you.

[Traduction]

TRPG, cela permettra d'équilibrer les recettes et dépenses et de réduire le déficit prévu.

Il s'agit là évidemment d'une situation que nous surveillons de très près. Il est trop tôt pour pouvoir dire si les prix se stabiliseront à des niveaux extrêmement bas. Je ne suis pas spécialiste en la matière, et je ne devrais pas par conséquent m'aventurer davantage sur ce terrain.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, les taux à long terme ont diminué considérablement, sans doute à cause de la diminution du prix du pétrole. En fait, je crois que les taux à long terme sont inférieurs à ceux que nous avons prévus dans le budget ou en tout cas très proches de ceux-ci.

Les taux à court terme ont également faibli, ce qui a évidemment un impact très considérable . . . en fait je ne devrais pas m'exprimer de cette façon et je me rends compte que Gordon et David doivent sans doute trembler lorsque je parle d'un impact très considérable—il faudrait donc dire que cela provoquera directement une diminution des dépenses fédérales en matière d'intérêt.

Il faut signaler également que la période la plus importante en matière de taux d'intérêt pour le gouvernement est l'automne, lors de l'émission des Obligations d'épargne du Canada et nous verrons ce qui se passe à ce moment.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci. Dans le pire des cas, il s'agirait d'un milliard de dollars . . . je pensais également qu'il s'agirait d'un chiffre de ce genre s'il y avait perte de revenus—si le prix du pétrole reste bas . . . Je comprends ce que veut dire la ministre; une diminution du prix des hydrocarbures pourrait aider l'économie de différentes façons, mais je pense que l'effet pourrait peut-être s'en faire sentir à long terme plutôt qu'à court terme, c'est-à-dire cette année comme elle le dit.

De plus, il faut tenir compte du fait que les banques canadiennes sont très vulnérables à d'autres pays qui dépendent des recettes pétrolières. Ainsi par exemple si des pays comme le Mexique éprouvaient de sérieuses difficultés à la suite de la diminution du prix du pétrole, quel serait à votre avis l'effet sur l'économie canadienne si ces pays ne pouvaient s'acquitter de leurs obligations envers nos banques qui ont tellement investi chez eux?

Mme McDougall: En ce qui concerne le rapport entre les pays producteurs de pétrole et le système bancaire, il s'agit là d'une question qui retient l'attention internationale. Je puis vous assurer, tout d'abord, que nous avons été en contact avec les banques canadiennes à ce sujet. De plus, dans le pire des cas, ce qui serait touché, pour autant que nous puissions le prévoir, ce serait la marge bénéficiaire, mais non les capitaux ou la solvabilité.

Il est certain que les grandes banques mondiales ainsi que les agences internationales de financement comme le FMI étudient cette question très sérieusement. La situation pourrait évidemment bénéficier aux pays du Tiers monde importateurs de pétrole et cela renverserait la situation pour les pays producteurs.

Mme Nicholson: Je vous remercie.

[Text]

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Mr. Chairman, just to add a few supplementaries to Barbara. Did you say, Barbara, that if we average \$10 less . . . if that was to happen, say, at \$12.50, the shortfall would be about a billion dollars in PGRT, after taxes?

Mrs. McDougall: Yes.

Mr. Riis: Of course, there is a discussion taking place now—presumably, this moment—about the PGRT. This was theoretically to be removed totally, or parts thereof; but this is another question which, presumably, may come up at some other time.

• 1550

In connection with this there are the depreciating oil prices and the reflecting depreciation of all kinds of other property values, the collection of corporate tax from the Province of Alberta for instance, or the personal tax, sales tax, and so on. This has not been factored in yet. We have spoken about the PGRT: there will be other sets of revenues which would presumably be adversely affected as a result of the depreciating oil price as well.

Mrs. McDougall: Yes, that \$1 billion is the PGRT only. But this is essentially what I was referring to when we talked about the other effects, which at this point are very difficult to foresee. Of course there is a regional impact as well, which we have to be very sensitive to and will be very sensitive to.

But in terms of the impact on the deficit or the impact on borrowing, it is very early to try to assess what the amount could be. If prices bounce back to \$16—which at least some observers think they could do mid-way through the year—then the impact is only half. So I would be very cautious at this stage about trying to factor in something which has turned into a very volatile situation, and the trend line on oil prices is really not very clear.

Mr. Riis: As you said earlier, the request for the authority for \$22.6 billion was a reflection of some very precise forecasting in a different tradition from what we have seen in years past. Is it fair to assume that, if this were to happen and the price were to average around \$12.50 for the year, we would then have a \$1 billion shortfall, based on PGRT alone?

Mrs. McDougall: Just based on PGRT, yes, but this does not take into account any potential revenue increases. The customers of oil companies who are paying less for gas—and if it has an impact on their profits there would be a corporate tax increase from them . . . Because of the volatility at the moment it is a little unclear what the overall impact could be.

[Translation]

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions complémentaires à Barbara. Avez-vous dit que si le prix du baril s'établissait à 12,50\$, donc s'il y avait une diminution de 10\$ par baril, le manque à gagner du gouvernement sous forme de TRPG serait d'environ 1 milliard de dollars?

Mme McDougall: Oui.

M. Riis: Evidemment, à l'heure actuelle, il est beaucoup question de la TRPG qui devait être complètement ou en partie supprimée. Il s'agit là d'une autre question que l'on pourrait sans doute reprendre à un autre moment.

Par ailleurs, le prix du pétrole dégringole et cela entraîne la dépréciation d'autres propriétés, comme du reste une diminution de l'impôt des sociétés perçu en Alberta, de l'impôt des particuliers, de la taxe de vente, etc. On n'a pas encore évalué ces facteurs-là. Nous avons parlé de la TRPG: il y a d'autres recettes qui ne seront sans doute pas aussi élevées que prévu, par suite de la baisse du prix du pétrole.

Mme McDougall: Oui en effet, le manque à gagner pour ce qui est de la TRPG seulement, s'élève à 1 milliard de dollars. C'est essentiellement ce à quoi je faisais allusion quand je parlais des autres effets qui sont très difficiles à prévoir pour l'instant. Bien entendu, il y a aussi les incidences régionales que nous devons surveiller de très près et que nous surveillerons de très près.

Pour ce qui est de l'incidence sur le déficit ou de ce que cela signifie du point de vue de l'emprunt, il est trop tôt pour essayer d'évaluer ce que cela représentera. Si les prix grimpent à 16\$, comme le prévoient certains observateurs, d'ici le milieu de l'année, l'incidence sera diminuée de moitié. Il faut par conséquent être très prudent pour l'instant dans l'évaluation d'une situation qui est devenue extrêmement changeante, car les variations du prix du pétrole ne suivent pas à vrai dire une tendance visible.

M. Riis: Comme vous l'avez dit plus tôt, si vous demandez l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards de dollars, c'est parce que vous avez fait des prévisions très précises suivant une méthode différente de celle qui était suivie par le passé. Est-il juste de supposer que si le prix du pétrole oscillait autour de 12.50\$ cette année, il y aurait un manque à gagner de 1 milliard de dollars du seul point de vue de la TRPG?

Mme McDougall: Du point de vue de la TRPG, en effet, ce serait ainsi, mais cela serait sans compter toute augmentation potentielle des recettes. Les clients des sociétés pétrolières qui ne paient pas autant l'essence pourraient toucher des bénéfices plus élevés, ce qui signifierait une augmentation de l'impôt des sociétés . . . Étant donné que tout change rapidement actuellement, il est difficile de prévoir quelle sera l'incidence d'ensemble.

[Texte]

Mr. Riis: Did you mention earlier that you had done calculations at the \$12.50 a barrel average?

Mrs. McDougall: Yes, it was partly as an example.

Mr. Riis: Have you done other calculations at \$15 a barrel or whatever? I am thinking again in terms of the suggestions some people have made of a negotiated price, not necessarily a floor price, though that has been one suggestion, but others. Has your department done calculations based on various prices of what you would expect in terms of PGRT?

Mrs. McDougall: David, I will have to ask you about that. The PGRT is a pretty simple arithmetic based on production and price. You could factor in the arithmetic pretty easily: if the decline is half then the effect is half.

Mr. Riis: So it is not complex . . .

Mrs. McDougall: It is not a complex analysis, is it?

Mr. David Dodge (Assistant Deputy Minister, Department of Finance): Not highly complex, no.

Mrs. McDougall: There would obviously be some trade-offs around that.

Mr. Riis: We would love to ask questions about other issues, but I suspect the chairman would rule us out of order.

The Chairman: Go right ahead, Mr. Riis.

Mr. Warner: The questions have to be in order and about this topic.

Mr. Riis: Are you suggesting, Mr. Chairman, that one could ask some questions about the Imasco takeover?

Mr. Blenkarn: No, I do not think so.

The Chairman: I think the questions should pertain to the bill.

Mr. Riis: I have one other question which pertains indirectly to the bill. It has to do with a related matter Miss Nicholson raised about the banks and the concern which has been raised about the increasing amounts of money the central bank is requiring to distribute some place. For a moment or two last week it topped \$5 billion and then fell back. Barbara, at what time do we, as responsible Members of Parliament, start asking questions about what is happening? Because it would obviously give one the impression that there is some problem, though how serious is unknown. Do you expect us as colleagues to sit passively by indefinitely as this hits \$6 billion or \$7 billion? Will we have an opportunity to be taken into some confidence as members of the finance committee? Quite frankly, as a concerned parliamentarian I feel very edgy these days, as I am sure my colleagues do. I am not certain that you can expect us to sit quietly on our hands or tongues, as the case may be, for much longer.

Could we have some comments on that?

[Traduction]

M. Riis: Avez-vous dit tout à l'heure que vous aviez fait des calculs à partir d'un prix moyen fixé à 12.50\$ le baril?

Mme McDougall: Je vous ai donné cela comme exemple.

M. Riis: Avez-vous fait les mêmes calculs pour un baril de pétrole coûtant 15\$? Je pense ici à certaines suggestions qu'on a faites pour que le prix soit négocié, pas nécessairement le prix minimum, bien qu'on l'ait proposé. Est-ce que votre ministère a fait des calculs pour savoir ce que représenterait la TRPG suivant la variation du prix du pétrole?

Mme McDougall: David, je vais vous demander de répondre à cela. La TRPG est une formule arithmétique relativement simple, fondée sur la production et le prix. Il n'intervient pas de facteurs compliqués si bien que s'il y a une diminution de moitié, les conséquences sont à l'avenant.

M. Riis: Ce n'est donc pas complexe . . .

Mme McDougall: Ce n'est pas une analyse complexe, n'est-ce pas?

M. David Dodge (sous-ministre adjoint, ministère des Finances): Non, ce n'est pas très complexe.

Mme McDougall: Bien entendu, il y a aussi des aménagements.

M. Riis: J'aimerais beaucoup poser des questions à d'autres sujets, mais je suppose que le président m'arrêterait.

Le président: Allez-y, monsieur Riis.

M. Warner: Les questions doivent porter sur le sujet qui nous réunit ici.

M. Riis: Monsieur le président, voulez-vous dire que je peux poser des questions sur la prise de possession d'Imasco?

M. Blenkarn: Non, je ne pense pas.

Le président: Les questions doivent porter sur le projet de loi.

M. Riis: J'aurais une autre question à poser et qui touche indirectement au projet de loi. Il s'agit d'une question soulevée par M^{lle} Nicholson concernant les banques, et les sommes toujours plus élevées que la banque centrale doit distribuer dans certains cas. La semaine dernière, il est arrivé que ces sommes s'élèvent à 5 milliards de dollars, mais cela a chuté ensuite. Barbara, à quel moment, pour nous acquitter de nos responsabilités de député, devons-nous commencer à poser des questions sur une telle situation? En effet, une telle situation pourrait porter à croire qu'il existe un problème, même si on n'en connaît pas l'ampleur. Pensez-vous que vos collègues vont rester passifs indéfiniment et attendre que cette somme atteigne 6 milliards de dollars ou 7 milliards de dollars? Allez-vous nous mettre dans le secret, nous membres du Comité des finances? Je dois vous avouer qu'en tant que parlementaire dévoué, je me sens mal à l'aise ces jours-ci, et je suis sûr qu'il en va de même pour mes collègues. Je ne suis pas sûr que vous puissiez vous attendre à ce que nous restions passifs, sans ouvrir la bouche, encore longtemps.

Pouvez-vous répondre à cela?

[Text]

• 1555

Mrs. McDougall: The point is well taken. It is obviously a somewhat sensitive issue. My view of that is that you have every right to ask the questions and I will have to deal with them as best I can. My preference would be that if there were a particular concern perhaps we should deal with it privately with members of the committee or whatever. I am quite prepared to initiate that if I think there is a development that Members of Parliament—I have done that in the past and will do it in the future—should be aware of, something that I regard as somewhat delicate. I would hope that you would feel the same ability to speak to me—preferably in private first, but I have no difficulty with trying to deal with it in public—if you feel that your responsibility requires you to do that.

Mr. Riis: I raise it in the committee as opposed to the House. I raise it in a quiet way. I do not know if the initiative should come from us or from you. I recall the last conversations we had on a delicate matter which in my recollection did not add much to the understanding of the situation, with all due respect. If that is what you have in mind, I do not suspect there is much point in pursuing that avenue.

As I know you do, I feel that a serious situation may develop and I would like to think that we could count on you to show some good faith in this committee. We made the point in the House today that we feel very strongly about one issue, namely Imasco. We do not get much of a sense that you do. We feel that we should be operating in tandem or co-operatively as opposed to in different milieus. Quite frankly, I find it a little frustrating dealing with you—not personally but in terms of what you feel your office is and what we feel, particularly under the new rules of the House. Are we wasting our time taking these concerns very seriously, debating them and taking positions? So far we are going to have to say we possibly are.

Mrs. McDougall: First of all, I take the House and its recommendations seriously. My normal practice has been that if I have . . . What I have said in the House is true. I think I have always done that both in committee and in the House and will continue to do so. If some further discussion is appropriate, either you can ask for it or I can ask for it. I would like to think that is the way we could operate.

Mr. Riis: Okay.

The Chairman: Are there any further questions?

In that case I would like to thank you, honourable Minister, and your officials and we will go on to clause-by-clause.

Clauses 1 to 3 inclusive agreed to

Title agreed to

[Translation]

Mme McDougall: Vous avez tout à fait raison de soulever la question. C'est manifestement une question délicate. J'estime que vous avez tout à fait le droit de poser ces questions et je vais tâcher d'y répondre de mon mieux. Si vous avez une inquiétude particulière, je préférerais toutefois que nous en parlions en privé, avec les autres membres du Comité. Je suis tout à fait disposée à organiser une rencontre privée si j'estime qu'il se produit quelque chose que les députés devraient savoir, et que ce quelque chose soit délicat. Du reste, je l'ai fait par le passé et je le ferai encore. J'espère que vous vous sentez tout aussi libres de m'aborder, de préférence en privé tout d'abord, même si je ne vois pas d'inconvénient à parler en public, si vous estimez que vos responsabilités vous poussent à aborder avec moi un sujet quelconque.

M. Riis: Je soulève la question au Comité plutôt qu'à la Chambre. Je soulève cette question très calmement. Je ne sais pas qui de vous ou de nous devrait prendre l'initiative. Je me souviens des conversations que nous avons eues par le passé sur des questions délicates et qui ne m'ont pas apporté grand-chose du point de vue de compréhension de la situation, sauf le respect que je vous dois. Si c'est à ce genre de conversations que vous songez, je ne pense pas qu'il vaille la peine de les engager.

Tout comme vous, j'estime qu'une situation grave pourrait surgir et j'aimerais pouvoir savoir que nous pouvons compter sur vous pour faire preuve de bonne foi en comité. Aujourd'hui nous avons soulevé à la Chambre une question qui nous tient fort à coeur, celle d'Imasco. Nous n'avons pas l'impression qu'elle vous tienne à coeur, à vous. Nous sommes d'avis que vous et nous devrions faire front commun, travailler en collaboration et non pas isolés de part et d'autre. En toute franchise, travailler avec vous m'occasionne des vexations, même si je ne vous dis pas cela personnellement. Il s'agit en effet de la façon dont vous concevez vos fonctions et de la façon dont nous, nous les concevons, surtout depuis l'adoption du nouveau règlement de la Chambre. Est-ce que nous perdons notre temps en nous inquiétant de ces questions-là, en parlant, et en prenant position? Jusqu'à présent, c'est l'impression que nous avons.

Mme McDougall: Tout d'abord, je prends tout à fait au sérieux la Chambre et les recommandations qui en émanent. Normalement . . . ce que j'ai dit à la Chambre est vrai. Je pense que j'ai toujours dit la vérité en comité et à la Chambre, et j'ai l'intention de continuer. S'il faut en discuter davantage, vous pouvez demander que nous le fassions ou je puis le faire. J'ai l'impression que c'est comme ça que nous pourrions travailler.

M. Riis: D'accord.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Puisqu'il n'y en a pas, je tiens à vous remercier, madame la ministre, et à remercier les fonctionnaires qui vous accompagnent. Nous allons passer à l'examen article par article.

Les articles 1 à 3 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté

[Texte]

Bill agreed to

The Chairman: Shall the Chair report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: That is all. Thank you very much committee members. I thank Mrs. McDougall and her officials.

We now have some money and everybody will get their wages.

Meeting adjourned.

[Traduction]

Le projet de loi est adopté

Le président: Le président doit-il faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: C'est tout. Merci beaucoup, messieurs les membres du Comité. Je remercie M^{me} McDougall et les fonctionnaires qui l'accompagnent.

Puisque nous avons de l'argent, tout le monde touchera sa solde.

La séance est levée.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00353 334 9

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00353 336 4